

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Quoniam Funds Selection SICAV - Alternative Risk Premia EUR I acc

Le Quoniam Funds Selection SICAV - Alternative Risk Premia EUR I acc constitue une classe d'actions du compartiment Quoniam Funds Selection SICAV - Alternative Risk Premia du fonds Quoniam Funds Selection SICAV (ci-après dénommé « fonds »).

WKN / ISIN : A2AN19 / LU1525536097

Le fonds est géré par Union Investment Luxembourg S.A., Luxembourg. Union Investment Luxembourg S.A. est affiliée en tant que membre du groupe Union Investment, au Groupe financier coopératif Volksbanken Raiffeisenbanken.

Objectifs et politique d'investissement

La politique de placement de Quoniam Fund Selection SICAV - Alternative Risk Premia vise à générer un rendement approprié. Les éléments d'actifs à acquérir pour ce compartiment sont identifiés de manière discrétionnaire sur la base d'un processus d'investissement cohérent (« gestion active »).

Pour ce faire, il convient de participer à autant de primes de risque différentes que possible dans diverses catégories d'actifs. Les primes de risque sont largement diversifiées et allouées compte tenu de leur risque respectif. Elles sont pondérées au sein du compartiment en fonction du risque et doivent si possible générer un résultat identique. Le compartiment investit à l'échelle mondiale dans divers actifs à risque. Les positions peuvent par exemple être prises dans des actions mondiales, des obligations mondiales et des devises, l'exposition au marché étant neutralisée au maximum par des positions courtes à l'aide de produits dérivés. Investir dans des primes de risque peut se faire via des catégories d'actifs comme via des produits dérivés correspondants. À cet égard, les investissements sont essentiellement réalisés au moyen de produits dérivés. Il est également recouru aux futures et aux contrats à terme sur devises.

L'actif du compartiment peut être placé dans des obligations, des actions, des fonds indiciaires négociés en bourse (y compris des sociétés de placement immobilier) mondiaux et des produits dérivés d'émetteurs internationaux. Pour les produits dérivés, il s'agit de futures sur indices d'actions, obligations et taux d'intérêt, d'options sur indices d'actions, de contrats à terme sur devises et de non-deliverable forwards (NDF). De plus, des critères de durabilité sont intégrés.

La politique de placement ne tient pas compte d'un indice de référence et ne poursuit pas d'objectif lié à un indice, les décisions de placement dans le cadre du compartiment répondent activement à un processus d'investissement structuré. À ce sujet, des informations fondamentales sur les entreprises et les marchés sont transformées à l'aide de méthodes quantitatives en prévisions de rendement pour certains instruments de placement.

Les revenus du Quoniam Funds Selection SICAV - Alternative Risk Premia EUR I acc sont réinvestis.

Les investisseurs peuvent en principe demander le rachat de leurs parts chaque jour d'évaluation. La société peut toutefois suspendre le rachat, si des circonstances exceptionnelles font que cela paraît nécessaire compte tenu des intérêts des investisseurs.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,
rendement potentiellement plus faible
<<<

A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus élevé
>>>

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur se base sur les données historiques, prédire l'évolution future n'est donc pas possible. La classification de la catégorie d'actions peut changer à l'avenir et ne constitue donc pas une garantie. Une classification dans la catégorie 1 ne représente donc pas un investissement dénué de tout risque.

Le Quoniam Funds Selection SICAV - Alternative Risk Premia EUR I acc est classé dans la catégorie 5 car son comportement de fluctuation est élevé et donc les opportunités de gain tout comme le risque de perte peuvent être élevés.

Les risques suivants n'affectent pas directement le classement, mais peuvent être significatifs pour le fonds:

Risques de crédit : Le fonds investit une part importante de ses actifs dans des titres de créance. Les émetteurs de ces derniers peuvent devenir insolvables, réduisant leur valeur en totalité ou en grande partie.

Risques de liquidité : Le fonds investit une partie importante de ses actifs dans des actifs, qui de par leur nature se présentent suffisamment liquides, mais qui dans certaines circonstances peuvent atteindre un niveau de liquidité relativement faible.

Risques découlant de l'utilisation de produits dérivés : Le fonds peut utiliser des instruments dérivés aux fins décrites ci-dessus sous la rubrique « Objectifs et politique de placement ». Ceux-ci s'accompagnent de risques et d'opportunités.

Risques politiques/juridiques : Une partie importante de l'actif du fonds est investi dans des pays dits émergents et/ou en développement. Des risques politiques et juridiques particuliers, tels que des droits de propriété imprécis concernant des valeurs mobilières peuvent se produire, ce qui peut être associé à un risque accru de perte.

Risques opérationnels : Le risque de perte résultant de processus et systèmes internes inadéquats ou défaillants, de personnes ou d'événements externes existe cependant. Les conditions-cadres juridiques nouvelles ou modifiées peuvent affecter le fonds.

Une description détaillée des risques est exposée sous les rubriques « Informations générales sur les risques », « Profil de risque du compartiment » et le cas échéant « Considérations particulières » dans le prospectus.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement :

Frais d'entrée :	Aucun prix d'émission ne sera facturé.
Frais de sortie :	Aucun prix de rachat ne sera facturé.

Coûts, déduits du Quoniam Funds Selection SICAV - Alternative Risk Premia EUR I acc au cours de l'année :

Frais courants :	0,46 %
-------------------------	--------

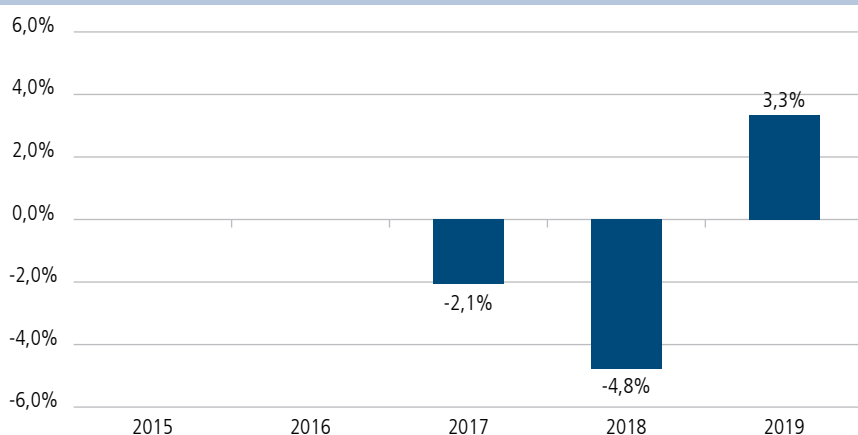
Frais prélevés par le Quoniam Funds Selection SICAV - Alternative Risk Premia EUR I acc dans certaines circonstances :

Commission de performance :	Aucune
------------------------------------	--------

La gestion et la garde des actifs ainsi que la distribution et la commercialisation des parts du fonds seront financées par les frais et autres coûts. Ces frais réduisent les opportunités de rendement pour les investisseurs.

Les frais courants indiqués ici sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2020, pour le Quoniam Funds Selection SICAV - Alternative Risk Premia EUR I acc. Les frais courants ne comprennent pas les coûts de transaction et peuvent varier d'année en année. Ils diffèrent des frais courants prévus dans le cadre de l'information sur les coûts conformément à la directive 2014/65/UE. De plus amples informations sur les coûts sont disponibles au chapitre « Coûts de la société et ses compartiments » du prospectus (union-investment.com).

Performances passées



Les performances passées n'offrent en effet aucune garantie quant à l'évolution future.

Pour le calcul, tous les coûts ont été pris en compte.

Le Quoniam Funds Selection SICAV - Alternative Risk Premia EUR I acc a été lancé le 23 décembre 2016.

Les performances passées ont été calculées en Euros.

Informations pratiques

L'organisme dépositaire du fonds est DZ PRIVATBANK S.A., Luxembourg.

Le prospectus, les statuts et les rapports annuel et semestriel en vigueur ainsi que d'autres informations sur le fonds sont disponibles en allemand sur www.union-investment.com. Ces documents peuvent également être obtenus sur demande gratuitement en format papier auprès des distributeurs mentionnés à la section « Distributeur et agent payeur » du prospectus. Le prospectus contient par ailleurs des informations complémentaires relatives au fonds. Les prix des parts sont régulièrement publiés sur notre site www.union-investment.com.

Les détails de la politique de rémunération actuelle, comprenant des informations sur la manière dont sont calculées la rémunération et les diverses allocations, ainsi que l'identité des personnes en charge de la distribution de la rémunération et des diverses allocations, sont disponibles sur notre site union-investment.com dans la rubrique « Guidelines ». Une version papier peut être mise à disposition sur demande.

Le Quoniam Funds Selection SICAV - Alternative Risk Premia EUR I acc est soumis à la réglementation fiscale luxembourgeoise. Cela peut avoir un effet sur la façon dont vous êtes imposé sur vos revenus du Quoniam Funds Selection SICAV - Alternative Risk Premia EUR I acc.

Ce document fait référence à la catégorie d'actions Quoniam Funds Selection SICAV - Alternative Risk Premia EUR I acc.

La responsabilité de Union Investment Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Ce fonds et Union Investment Luxembourg S.A. sont autorisés au Luxembourg et réglementés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur sont exactes et correspondent à la situation du 16 novembre 2020.